



Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Pont Sainte Maxence

MAIRIE DE RHUIS

2023/24

Travaux d'enrobée devant la mairie pour la place PMR.

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de Rhuis,

Vu le code général des collectivités territoriales et **Oise Terrassement**, en date du **21 décembre 2023**, sollicitant l'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux,

Considérant qu'il convient d'autoriser les travaux sur tout le territoire de la commune.

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures de police adaptées aux risques,

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit à l'emplacement des travaux pour les véhicules légers et les poids lourds. **La vitesse sera limitée à 30 km/h.**

Article 2 : Les travaux auront lieu à compter du **mardi 02 janvier au vendredi 12 janvier 2024**, de 8 heures à 18 heures.

Article 3 : La signalisation matérialisant cette mesure sera placée à chaque extrémité de la voie sous la responsabilité et à la charge de la Sté société **Oise Terrassement**.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune.

Article 5 : Le commandant de la Brigade de gendarmerie de Pont Sainte Maxence, ainsi que le Maire de Rhuis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Sous-préfecture de Senlis pour contrôle de légalité.

Fait à Rhuis, le 21 décembre 2023

1^{er} adjoint,

Xavier BERNARD

Pour le Maire
l'Adjoint délégué

